



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_141-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022

Date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'on deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-141 : FINANCES – TARIF DE VENTE DES VEHICULES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L2241-1.

Suite à l'acquisition de véhicules neufs, Plaine Limagne souhaite se séparer des anciens véhicules de sa flotte.

Ainsi, il est proposé aux communes du territoire d'acquérir les véhicules de Plaine Limagne aux tarifs suivants :

	Utilitaire 1	Utilitaire 2	Minibus 1	Minibus 2	Minibus 3
Marque	Citroën	Citroën	Renault	Renault	Peugeot
Modèle	Berlingo	Berlingo	Traffic	Traffic	Expert
Immatriculation	BF-079-QS	CK-808-SN	BJ-099-GZ	DJ-083-AT	DN-320-VL
Année	2011	2012	2011	2014	2007
Kilométrage	185 300	129 900	46 200	31 100	76 200
Prix	5 700 €	6 900 €	11 800 €	15 800 €	8 800 €

Les véhicules non-cédés aux communes du territoire seront mis en vente aux enchères sur une plateforme agréée et vendus au prix marteau.

Plaine Limagne aura ainsi recours à un opérateur volontaire de vente aux enchères publiques nommé AgoraStore. Cette plateforme en ligne permet de vendre ces objets au plus offrant et dernier enchérisseur des biens, en assurant la transparence, et la mise en concurrence des ventes. Son objectif est de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs.

Le contrat avec AgoraStore, annexé à la présente délibération, prend effet à la date de signature pour une période d'un an renouvelable, pour une durée maximale de quatre ans.

Le tarif prend l'effet d'un commissionnement applicable sur les ventes réalisées dont taux est de 12 % sur le prix hors taxe du prix final aux termes de la période d'enchères (TVA à 20 %). Des frais d'installation de 150 € seront à régler pour l'ouverture du compte.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de fixer le prix de vente des véhicules de Plaine Limagne comme défini ci-dessus ;
- d'autoriser le président à effectuer les démarches et signer les actes de cession des véhicules aux communes acquéreuses ;
- d'autoriser le président à procéder à la mise aux enchères des véhicules par tous moyens ;
- d'autoriser le président à signer la convention avec la plateforme AgoraStore et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte sur le site ;
- de procéder à la sortie d'inventaire de ces biens une fois vendus ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les autres démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,

